

CANADA	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE	COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC	(conférence téléphonique)	Chambre des actions collectives
DISTRICT DE MONTRÉAL	Référée de S.O.	Salle prévue S.O.
No : 500-06-000795-167		Date
		Le 1 ^{er} octobre 2024
L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.		JS1699

Demandeur	Avocats
NOURREDDINE WALID	M ^e R. Gauld Joseph 1188, avenue Union Bureau 134 Montréal (Québec) H3B 0E5 gauld@gauldavocats.com
Absent	Présent

Défenderesse	Avocats
COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC	M ^e Alexandru Mihu DRAGHIA MIHU POLIQUIN AVOCATS INC. 615, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 230 Montréal (Québec) H3B1P5 am@draghia.com
Absente	Présent

Mis en cause	
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES	M ^e Ryan Mayele FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES 1, rue Notre-Dame Est Bureau 10.30 Montréal (Québec) H2Y 1B6 ryan.mayele@justice.gouv.qc.ca
Absent	Présent

Mise en cause	
VOYAGES GALLEON INTERNATIONAL LTÉE	M ^e Anthony Pierre Freiji DHC AVOCATS INC. 800, rue du Square-Victoria Bureau 4500 Montréal (Québec) H3C 0B4 afreiji@dhcavocats.ca
Absente	Présent

Nature de la cause
Action collective

Montant : 0 \$

Cote(s)	Requête (s)
999	DEMANDE DU DEMANDEUR AFIN DE FAIRE RESPECTER LES DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES DE LA TRANSACTION ET POUR ORDONNER À LA DÉFENDERESSE ET À LA MISE EN CAUSE VOYAGE GALLÉON D'EFFECTUER LES DÉMARCHES APPROPRIÉES AFIN DE RETROUVER ET DE COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES PASSAGERS DU VOL AT208 DU 14 AOÛT 2024

Greffier(ière) Mélodie Desautniers, g.a.c.s.	Interprète S.O.	Sténographe S.O.
---	--------------------	---------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE					
Audition AM :	Début 11h30	Fin 12h28	Audition PM :	Début S.O.	Fin S.O.

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Le Tribunal REPORTÉ la demande <i>sine die</i> .
---------------------------------------	---

HEURE

11h30

OUVERTURE DE L'AUDIENCE

Identification de la cause et des avocats.

11h31

Le Tribunal s'adresse aux avocats relativement aux conclusions de la transaction et la mise en cause Voyages Galleon International Ltée.

11h33

Échange entre le Tribunal et Me Joseph relativement aux conclusions de la transaction.

11h44

Échange entre le Tribunal et Me Mihiu relativement aux conclusions de la transaction.

11h48

Échange entre le Tribunal et les avocats relativement aux accusés de réception.

11h53

Me Joseph fait référence aux pièces R-11 et R-14.

11h55

Échange entre le Tribunal et les avocats relativement aux accusés de réception.

12h09

Questions du Tribunal à Me Joseph.

12h14

Échange entre le Tribunal et Me Freiji relativement à la mise en cause Voyages Galleon International Ltée.

12h19

Échange entre le Tribunal et Me Joseph.

12h24

Échange entre le Tribunal et Me Freiji.

JUGEMENT DU TRIBUNAL :

À la suite des représentations des avocats, le Tribunal :

CONFIE à la défenderesse Compagnie Nationale Royal Air Maroc la gestion des réclamations conformément au paragraphe 11 de la Transaction modifiée;

12h25

ORDONNE à la défenderesse Compagnie Nationale Royal Air Maroc de se conformer aux obligations décrites aux paragraphes 11 et 12 de la Transaction modifiée;**PREND ACTE** de l'engagement de l'avocat de la défenderesse de transmettre la base de données mentionnée aux paragraphes 11.4 et 11.5 de la Transaction modifiée d'ici le 9 octobre 2024;**REPORTE** la Demande du demandeur afin de faire respecter les dispositions préliminaires de la transaction et pour ordonner à la défenderesse et à la mise en cause Voyage Galléon d'effectuer les démarches appropriées afin de retrouver et de communiquer les coordonnées des passagers du vol AT208 du 14 août 2024 *sine die*.

12h27

Échange entre le Tribunal et les avocats.

12h28

FIN DE L'AUDIENCE**Martin
Sheehan**Signature numérique
de Martin Sheehan
Date : 2024.10.01
15:18:07 -04'00'

L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

Mélodie Desaulniers, g.a.c.s.